

HOLDING CHICHOUX FLORENT

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 870 euros**

**Siège social : 9 Rue Charles Guillon
01000 BOURG EN BRESSE
894 306 026 RCS BOURG EN BRESSE**

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 29 juillet 2026

L'an 2026,

Le 29 juillet,

Au siège social,

Le soussigné Florent CHICHOUX, gérant de la Société HOLDING CHICHOUX FLORENT, société à responsabilité limitée au capital de 2 870 euros, divisé en 287 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

et exposé que l'activité nécessite un local professionnel,

Décide :

- de transférer le siège social du 9 Rue Charles Guillon, 01000 BOURG EN BRESSE au 40 route de Certines 01250 TOSSIAT à compter du 1^{er} août 2026, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 40 route de Certines - 01250 TOSSIAT à compter du 1^{er} août 2026."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Florent CHICHOUX
Gérant